## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2010/2246(BUD)**<br><br>BUD - Procédure budgétaire | Procédure caduque ou retirée |
| Budget rectificatif 10/2010: Section III, Commission: augmentation des prévisions de recettes; diminution des crédits de paiement; modifications à la rubrique 1a; conservation et gestion des ressources naturelles; Écoles européennes de type 2<br><br>**Subject**<br><br>8.70.60 Budgets annuels antérieurs | |

## Acteurs principaux

| | |
|---|---|
| Conseil de l'Union européenne | |

| Formation du Conseil | Réunions | Date |
|---|---|---|
| Affaires économiques et financières ECOFIN | 3044 | 2010-11-11 |

| | |
|---|---|
| Commission européenne | |

| DG de la Commission | Commissaire |
|---|---|
| Budget | LEWANDOWSKI Janusz |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 20/10/2010 | Publication du document de base non-législatif | COM(2010)0598 | Résumé |
| 11/11/2010 | Débat au Conseil | | Résumé |
| 10/12/2010 | Publication de la position du Conseil sur le projet de budget | 17634/2010 | Résumé |
| 13/12/2010 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 31/12/2010 | Informations supplémentaires | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2010/2246(BUD) |
| **Type de procédure** | BUD - Procédure budgétaire |
| **Sous-type de procédure** | Budget |
| **État de la procédure** | Procédure caduque ou retirée |
| **Dossier de la commission** | BUDG/7/04359 |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Projet de rapport de la commission | | PE454.456 | 30/11/2010 | |

**Conseil de l'Union**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Position du Conseil sur le projet de budget | 17634/2010 | 10/12/2010 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base non législatif | COM(2010)0598 | 20/10/2010 | Résumé |
| Document annexé à la procédure | COM(2010)0770 | 26/11/2010 | Résumé |

**Informations complémentaires**

| Source | Document | Date |
|---|---|---|
| Commission européenne | EUR-Lex | |

# Budget rectificatif 10/2010: Section III, Commission: augmentation des prévisions de recettes; diminution des crédits de paiement; modifications à la rubrique 1a; conservation et gestion des ressources naturelles; Écoles européennes de type 2

2010/2246(BUD) - 11/11/2010

Le comité de conciliation budgétaire est parvenu à une **convergence de vues** sur le projet de budget rectificatif n° 10 pour l'exercice 2010 qui vise à réduire les dépenses du budget de 373 millions EUR en engagements et de 1,09 milliard EUR en paiements, après la révision des prévisions relatives aux ressources propres et à d'autres recettes.

# Budget rectificatif 10/2010: Section III, Commission: augmentation des prévisions de recettes; diminution des crédits de paiement; modifications à la rubrique 1a; conservation et gestion des ressources naturelles; Écoles européennes de type 2

2010/2246(BUD) - 26/11/2010 - Document annexé à la procédure

La Commission a présenté le projet de budget rectificatif n° 10 au budget général 2010 (PBR n° 10/2010), le 20 octobre 2010.

Dans la présente lettre rectificative au PBR n° 10/2010, la Commission souhaite supprimer la diminution des crédits d'engagement prévue à la rubrique 2 concernant :

- l'article 05 02 12 «Lait et produits laitiers» (**-280 millions EUR**),

- l'article 05 02 03 «Restitutions pour les produits hors annexe 1» **(-50 millions EUR**).

Il est en effet apparu, à la clôture de l'exécution 2010 (le 15 octobre 2010), que les besoins du FEAGA étaient supérieurs aux disponibilités en crédits d'engagement votés par l'autorité budgétaire. Dès lors, tous les crédits votés peuvent être consommés, ainsi que certaines recettes affectées générées en 2010.

Les recettes affectées générées et non consommées en 2010 **seront reportées à 2011**, ce qui diminuera les besoins en crédits votés pour 2011.

# Budget rectificatif 10/2010: Section III, Commission: augmentation des prévisions de recettes; diminution des crédits de paiement; modifications à la rubrique 1a; conservation et gestion des ressources naturelles; Écoles européennes de type 2

2010/2246(BUD) - 20/10/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif 10 au budget 2010 (PBR n° 10/2010).

CONTENU : le présent PBR n° 10/2010 couvre les éléments ci-après:

- une hausse nette des prévisions de recettes (466 millions EUR), après la révision des prévisions relatives aux ressources propres et à d'autres recettes;
- une réduction des crédits de paiement sur des lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, 1b, 2 et 4 (755,6 millions EUR), après prise en compte des redéploiements proposés dans le virement dit «global», qui rééquilibre les paiements entre lignes budgétaires pour tenir compte de l'avancement de l'exécution budgétaire jusqu'à présent;
- la création d'un nouveau poste budgétaire 06 04 14 04 en vue du financement de projets dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie à partir de sources renouvelables dans le cadre du plan européen pour la relance économique;
- une diminution de 15 millions EUR des crédits d'engagement pour certaines mesures relevant de la rubrique 1a;
- une diminution de 330 millions EUR des crédits d'engagement et de paiement relevant de la rubrique 2 concernant l'article 05 02 03 « Restitutions pour les produits hors annexe 1 » et l'article 05 02 12 « Lait et produits laitiers », et une nouvelle réduction de 28 millions EUR en crédits d'engagement et de 5 millions EUR en crédits de paiement issus de la réserve;
- la création du poste 26 01 51 31 « Contribution de l'UE aux écoles européennes de type 2». Il s'agit des écoles appartenant au système national d'un État membre et comportant une ou plusieurs sections linguistiques habilitées à délivrer le baccalauréat européen. Ces écoles, qui sont normalement situées à proximité d'un organe de l'Union, par exemple une institution, une agence ou un centre de recherche, accueillent des élèves de l'État membre dans lequel est située l'école ainsi que les enfants du personnel de l'Union. Elles doivent normalement recevoir une contribution de l'Union qui est proportionnelle au nombre d'élèves enfants du personnel inscrits dans ces écoles. Un montant de 4,83 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement a été défini pour 2010 et sera mis à disposition par la voie d'une réduction de crédits (engagements et paiements) dans la rubrique 5 du budget 2010, pour laquelle les besoins en 2010 ont été plus faibles que prévus initialement. Le total des crédits dont dispose la Commission ne sera pas modifié. Á noter qu'à ce jour 5 écoles de ce type ont été créées dont une à Parme (IT), une à Dunshaughlin (IRL), une à Héraklion (GR), une à Helsinki (FIN) et une à Strasbourg (FR).

Globalement sur le plan budgétaire, il en résulte une **réduction des dépenses de 373 millions EUR en engagements et de 1.090,6 millions EUR en paiements**.

# Budget rectificatif 10/2010: Section III, Commission: augmentation des prévisions de recettes; diminution des crédits de paiement; modifications à la rubrique 1a; conservation et gestion des ressources naturelles; Écoles européennes de type 2

2010/2246(BUD) - 10/12/2010 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 20 octobre 2010, la Commission a transmis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 10 au budget général 2010. Ce PBR a été modifié par la lettre rectificative nº 1 du 26 novembre 2010.

Ce projet de budget rectificatif tient compte d'une hausse des prévisions de recettes, ainsi que d'une réduction des crédits dans le volet des dépenses, conformément aux dernières estimations des besoins. Il comporte aussi la création, budgétairement neutre, de deux nouveaux postes.

**En ce qui concerne les recettes**, une augmentation nette de 466,1 millions EUR résulte de la révision des prévisions pour:

- les soldes TVA et RNB (- 627,9 millions EUR);
- les ressources propres traditionnelles (- 100 millions EUR);
- d'autres recettes (+ 1194 millions EUR, dont 995 millions EUR pour amendes, astreintes et sanctions).

Les deux nouveaux postes sont:

- 06 04 14 04, pour mémoire, en vue du financement de projets dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie à partir de sources renouvelables dans le cadre du plan européen pour la relance économique;
- 26 01 51 31, "Contribution de l'UE aux écoles européennes dites de "type 2"", avec un montant de 4,83 millions EUR en C/E et C/P qui sera mis à disposition au moyen d'un redéploiement à l'intérieur du titre 26 (Administration de la Commission).

**En ce qui concerne les dépenses**, compte tenu de la lettre rectificative nº 1 au PBR nº 10/2010, la réduction totale de 43 millions EUR pour les crédits d'engagement (C/E) et de 760,6 millions EUR pour les crédits de paiement (C/P) provient d'une série d'ajustements budgétaires, qui tiennent également compte des redéploiements proposés dans le virement DEC 53/2010 ("virement global") touchant : i) la rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi), ii) la rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi), iii) la rubrique 2 (Conservation et gestion des ressources naturelles), iv) la rubrique 4 (L'UE acteur mondial).

Le 10 décembre 2010, le Conseil a adopté sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 10 de l'Union européenne pour l'exercice 2010 tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs de la position du Conseil (voir Doc. 17634/10 ADD).